

SERVICE: Intercommunales\*

Visa du Service:

Visa de M. la Directrice générale f.f.:

PROJET DE DELIBERATION - CONSEIL COMMUNAL DU 27 MAI 2019

---

SEANCE PUBLIQUE

N° 11.- INTERCOMMUNALES - Centre d'Accueil "Les Heures Claires", S.C.R.L. - Assemblée générale du 14 juin 2019 - Ordre du jour - Désignation des scrutateurs - Procès-verbal de l'Assemblée générale du 29 novembre 2018 - Rapport du Comité de rémunération 2018 - Comptes 2018 - Décharge des Administrateurs et des Commissaires - Constitution du Conseil d'administration - Approbation

LE CONSEIL,

Vu le courrier daté du 3 mai 2019, transmis par le Centre d'Accueil "Les Heures Claires", S.C.R.L. informant la Ville de la tenue d'un Assemblé générale ordinaire le 14 juin 2019 ;

Vu les statuts de la S.C.R.L. Centre d'Accueil "Les Heures Claires", S.C.R.L. ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment les articles L1122-27, L1122-30 ainsi que les articles L1523-1 à L1523-18 ; ;

Attendu que le Conseil communal en sa séance du 28 janvier 2019, a désigné Mesdames Ch. BASAULA NANGI et J. SCHROUBEN, Conseillères communales, Messieurs A. LOFFET, Echevin-Conseiller communal, B. PIRON et C. ORBAN, Conseillers communaux ;

Vu l'avis émis par la Section « Administration générale – Police – Sécurité – Aménagement du Territoire » en sa séance du 23 mai 2019 ;

Par \* voix contre \* et \* abstentions,

DECIDE

Art. 1.- de prendre acte de la convocation et de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 14 juin 2019 de la S.C.R.L. Centre d'Accueil "Les Heures Claires", S.C.R.L. ;

- d'approuver l'ordre du jour de cette séance ordinaire de l'assemblée générale,
- d'approuver le procès-verbal de l'assemblée générale du 29 novembre 2018,
- d'approuver le rapport du comité de rémunération 2018 ;
- d'approuver les comptes 2018 ainsi que le rapport de du Commissaire, le rapport d'analyse financière des comptes annuels et le rapport de gestion du conseil d'administration ;
- de donner décharge aux administrateurs et aux commissaires ;
- de prendre acte qu'il y aura constitution du Conseil d'administration ;
- de mandater les délégués de la Ville de Verviers à l'Assemblée générale du Centre d'Accueil "Les Heures Claires", S.C.R.L en vue de rapporter la décision prise par le Conseil communal,

Art. 2.- de transmettre la présente délibération à la S.C.R.L. Centre d'Accueil "Les Heures Claires".

Projet soumis au Conseil communal